

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 12 octobre 2023

Date de publication : 23 OCT. 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023  
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Romain Brette (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent de la délibération n°7 à la délibération n°8, Présent de la délibération n°9 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

**Procurations de** : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

**Absents et excusés** : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-106  
Convention d'occupation du bureau de l'office de tourisme à Cucuron

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention d'occupation « Bureau de l'office de tourisme à Cucuron »,

Vu les statuts de COTELUB, notamment la compétence en matière de promotion du tourisme,

COTELUB met à disposition de l'office de tourisme un local situé dans la commune de Cucuron afin de développer la promotion du tourisme sur cette partie du territoire.

Ce local appartient à la commune de Cucuron qui concède une autorisation d'occupation à COTELUB sans que cela ait été formalisé par une convention.

Par une délibération du 6 juillet 2023, le conseil municipal de Cucuron a validé un projet de convention d'occupation « Bureau de l'office de tourisme à Cucuron » dont le co-contractant est COTELUB.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'occupation du local aux fins de promotion du tourisme.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention d'occupation du Bureau de l'office de tourisme à Cucuron.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'approuver** la convention d'occupation du Bureau de l'office de tourisme à Cucuron.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la présente convention.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Le Bouc  
Secrétaire de séance



Robert Tchobodrenovitch  
Président

